Club Nautique des Moutiers en Retz

Baie de Bourgneuf - CNM 44006

Rue du sauvetage
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
cn.moutier@orange.fr

Régate de l'été

Samedi 12 aout 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Grade : 5 C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en ***annexe***.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en ***annexe*** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en ***annexe***

3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en ***annexe***, numéro de téléphone précisé en ***annexe,*** adresse mail précisée en ***annexe***.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL

ENGIE
GROUPE MGS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en ***annexe***.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en ***annexe*** (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en ***annexe*** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les dates des courses sont précisées en ***annexe.***

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en ***annexe***.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits ***en annexe***.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en ***annexe*****.**

9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées ***en annexe.***

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en ***annexe.***

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en ***annexe.***

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand

lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie en ***annexe.***

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes précisées en ***annexe***, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour *les classes précisées en* **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont précisés en ***annexe.***

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en ***annexe*** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en ***annexe***) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en ***annexe.***

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en ***annexe***. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en ***annexe.***

18.2 Courses retirées

Est précisé en ***annexe*** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

(a) le total des scores de ses courses.
(b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
(c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en ***annexe.***

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en ***annexe***, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en ***annexe***.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en ***annexe***.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en ***annexe.***

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en ***annexe).***

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en ***annexe.***

Club Nautique des Moutiers en Retz

Baie de Bourgneuf - CNM 44006

Rue du sauvetage
44760 LES MOUTIERS EN RETZ
cn.moutier@orange.fr

Régate de l'été

Samedi 12 aout 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Grade : 5 C

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avec l'envoie du pavillon L, les informations seront données par voix orale.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les portes du garage du club; ils seront également mis en ligne à l'adresse https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/page/152120-avis-de-courses

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Pas de signaux à terre

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe
12 aout	INC	IND

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course premier jour est 15 h

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le Vaurien pour les dériveurs et le Vert pour les catamarans

9. LES PARCOURS

9.2 voir annexe B de l'avis de course

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Frite jaune	Blanc FFV	Frite bleu

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les IND et *INC la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les IND et les INC, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
INC ET IND	20 mn	30 mn

16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les bureaux du club

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les bureaux du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Pas d'émargement

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels***.***

26. PRIX

Des prix seront distribués :

1er Dériveur

1er Catamaran

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Fabrice LIEVRE

Président-e du jury : CRA 44

ANNEXE ZONES DE COURSE
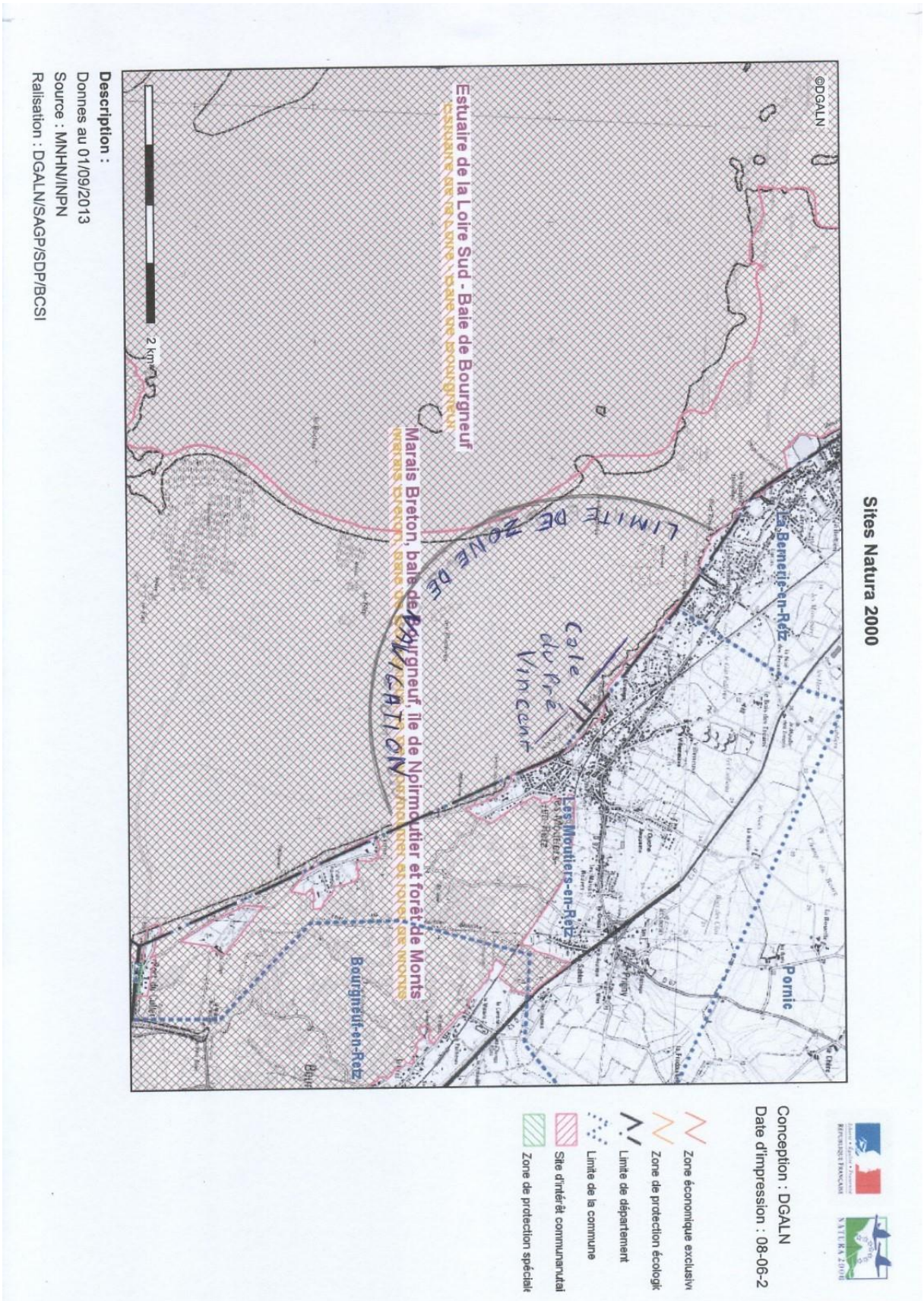
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles